



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 42 - 06.04.2016

En exercice....26  
Présents.....24  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
19. ETUDES ET TRAVAUX  
DIGUES – HORS PAPI**

**Participation aux travaux de défense contre la mer réalisés  
par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime  
pour l'année 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,  
Le 6 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 1 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Patrice DECHELETTE (donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMANN).

**Secrétaire de séance :** M. Frédéric GUERLAIN.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201642-DE  
Reçu le 07/04/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

**DÉLIBÉRATION**

N° 42 - 06.04.2016

En exercice.....26  
Présents.....24  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
19. ETUDES ET TRAVAUX  
DIGUES – HORS PAPI**

**Participation aux travaux de défense contre la mer réalisés  
par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime  
pour l'année 2016**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 3 du 1<sup>er</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à la défense contre la mer,*

*Vu le Budget Primitif 2016 du Budget principal votés par le Conseil Communautaire en date du 6 avril 2016,*

*Vu l'avis favorable du Bureau du 31 mars 2016,*

Considérant que depuis 1988 et en l'absence de gestionnaires, le Conseil Départemental de Charente-Maritime, réalise la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les ouvrages de défense contre la mer,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sollicite systématiquement, dans ce cadre, la collectivité départementale pour réaliser des interventions sur les digues dites non pérennes dont elle n'a pas la gestion,

Considérant que la Communauté de Communes s'engage financièrement par écrit dans une convention pour chaque intervention réalisée par le Département à hauteur de 50% du montant hors taxes des travaux,

Considérant que lesdits travaux nécessitent une intervention d'urgence et ne peuvent être soumis à l'émission d'une décision de l'assemblée délibérante,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2016,

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à engager financièrement la Communauté de Communes pour des travaux de défense contre la mer réalisés par le Département dès lors que sa participation financière est inférieure à 90 000 € HT,

En contrepartie, le Président rendra compte à l'Assemblée de l'intégralité des conventions passées au cours de l'année dans le cadre de ces travaux de défense contre la mer.

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201642-DE  
Reçu le 07/04/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 42 - 06.04.2016

En exercice.....26  
Présents .....24  
Votants .....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
19. ETUDES ET TRAVAUX  
DIGUES – HORS PAPI**  
**Participation aux travaux de défense contre la mer réalisés  
par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime  
pour l'année 2016**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager financièrement la Communauté de Communes de l'Ile de Ré pour des travaux de défense contre la mer réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale et à signer les conventions dès lors que sa participation financière (à hauteur de 50% du montant hors taxes des travaux) est inférieure à 90 000,00 € HT.

Affichée le : 7 avril 2016

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201642-DE  
Reçu le 07/04/2016